

Le 3 février 2012



Nafalie Gandais
Responsable d'Europe-Ecologie à Villejuif
22, rue du 11 novembre
94800 VILLEJUIF

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE
Monsieur le Préfet
21/29 Avenue du Général de Gaulle
94038 Créteil Cedex

Objet : Demande de réquisition d'un immeuble à Villejuif

Monsieur le Préfet,

Depuis le 1^{er} février, la Préfecture du Val-de-Marne a décidé en liaison avec le Préfet de la Région Ile-de-France d'activer le niveau 2 dit « grand froid » du dispositif hivernal d'hébergement d'urgence.

A cet effet, je vous informe qu'un immeuble situé 6, rue Delaune à Villejuif pourrait être réquisitionné dans le cadre de ce dispositif. Il dispose d'une quarantaine de chambres, d'équipements sanitaires collectifs, il est en bon état, à trois minutes à pied du Métro Villejuif/Louis Aragon (voir descriptif en pièce jointe).

Notre groupe est très choqué de voir que cet immeuble est vacant depuis 3 ans et vous demande de le réquisitionner pour y héberger les sans-abris cet hiver.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'N. Gandais', is written over the bottom right portion of the letter.

PJ : 1

DESCRITIF



6 rue Delaune : L'immeuble du CGPA appartient à la Ville de Paris. Construit dans les années 70, il a d'abord été destiné à une maison de retraite. Il offre une quarantaine de chambres et de vastes pièces communes. Après le départ des personnes âgées, il a abrité une caserne de CRS, puis de jeunes appelés, enfin le CGPA, un lieu d'hébergement pour les policiers en instruction.

Depuis le départ à Marseille du CGPA, il y a 3 ans, cet immeuble est inoccupé. Quand on regarde par les fenêtres du rez de chaussée, on aperçoit des piles de matelas. Alors que le Samu social manque de lits d'hébergements, qu'on ouvre le métro quand il fait trop froid... Pour le troisième hiver consécutif, cet immeuble restera-t-il fermé ? Le prétexte invoqué par la Maire de Villejuif est que les chambres ne sont pas équipées de salles de bains individuelles, les équipements sanitaires sont seulement collectifs...